

Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mai 2025

Le 5 mai 2025, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Mme LAFON , maire, dans le lieu habituel des séances à la mairie de Ginals.

Date de convocation à la séance : 24 avril 2025

Sont présents : Mmes Cécile LAFON, Maire ; Marie Line ADELL ;Evelyne ARDOUREL ; Brigitte COUTANCIER ; Yolande GIROUSSENS.

MM. André VIVEN, 1^{er} adjoint ; Jean COUTANCIER, 2eme adjoint ; Maxime CABADY ; Jean-Louis CADILHAC ; Lionel FRESPECH.

Pouvoir : Mme Michèle GAUNE a donné pouvoir à Mme Brigitte COUTANCIER

Mme le Maire constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 18h05.
M . Jean Coutancier est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2025.
- Délibération : Attribution du marché public relatif au programme voirie communale 2025.
- Délibération : Régularisation, acquisition par la commune de la surface de 414m² occupée par la voie communale N° 13 de Jouanade à la Salesse.
- Délibération : Fixation du prix d'acquisition par la commune de la surface de 414m² dit « Chemin de la Salesse »
- Délibération : Matériel de voirie : plaque vibrante, taille -haies.
- Délibération : Proposition de diagnostic par le SDE sur l'éclairage public
- Délibération : Subventions aux associations
- Divers

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2025.

Le procès-verbal du 31 mars 2025 est adopté sans remarque.

Attribution du marché public relatif au programme voirie communale 2025

Les offres relatives au programme voirie défini par le conseil le 31 mars ont été reçues, dépouillées et analysées par le cabinet « Atelier Concept Voirie-Réseaux ».

Les critères d'analyse ont été la technicité-délai (60%) et le prix (40%).

Les offres sont les suivantes :	ETPLV	79 904,50€ (ht)
	Eurovia	89 774,00€ (ht)
	Gomes	81 725,65€ (ht)

L'analyse place ETPLV comme la mieux et la moins disante.

Après en avoir délibéré le conseil , à l'unanimité, décide :

- De retenir l'entreprise ETPLV pour l'exécution des travaux.
- Valide la demande de subvention auprès du conseil départemental
- Charge Mme le Maire de signer tous documents relatifs à l'application de cette décision

Régularisation, acquisition par la commune de la surface de 414m² occupée par la voie communale N° 13 de Jouanade à la Salesse et Fixation du prix d'acquisition par la commune de la surface de 414m² dit « Chemin de la Salesse »

Mme le Maire expose que le tracé physique de la voie N° 13 est situé pour une petite partie sur un domaine privé et qu'il est nécessaire de régulariser cette situation.
Elle propose que la commune face l'acquisition de l'emprise de cette voie soit 414m² située sur la parcelle cadastrale A389 appartenant à Mme Victoire.

Cette acquisition se fera en la forme administrative.

A ce jour, le dossier d'acquisition n'est pas complet (manque l'état parcellaire tenant compte de la division cadastrale nécessaire)

La validation de cette opération sera donc soumise à un prochain conseil

En l'état, le conseil émet un accord de principe sur cette acquisition.

Il propose un prix de 300€ pour procéder à cette acquisition.

Matériel de voirie : plaque vibrante, taille -haies.

Pour renforcer le matériel mis à la disposition de l'employé communal, Mme le Maire propose l'acquisition d'une plaque vibrante (dameuse) et d'un taille haies.

Deux modèles de plaque vibrante sont présentés. Après échange d'arguments, et à l'unanimité, le type SPV60 est retenu .Il en est de même du taille haies perche STHIL HL 94CE.

Proposition de diagnostic par le SDE sur l'éclairage public

Mme le Maire expose que préalablement au transfert au SDE de la compétence « investissement-maintenance » de l'éclairage public pour la mise en œuvre de laquelle la commune n'est pas équipée, il est nécessaire d'établir un diagnostic de l'état du patrimoine visé par ce transfert de compétence.

Ce diagnostic pourrait être réalisé par le SDE82 dans les meilleures conditions techniques et financières.

A l'unanimité, le conseil :

- Décide de faire réaliser par le SDE82 le diagnostic de l'éclairage public de la commune
- Autorise Mme le Maire à signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Subventions aux associations

Dans le cadre et dans les limites du budget primitif 2025 pour les subventions à des associations, le conseil décide les attributions suivantes, les conseillers dirigeants de ces associations ne prennent part ni à la discussion ni au vote :

- Association des parents d'élèves de Parisot	400€
- ACCA Ginals (MC s'abstenant)	400€
- Les amis des chats	250€
- Comité des fêtes de Ginals (MC s'abstenant)	500€

Divers

- Mme le Maire propose que la traditionnelle réunion annuelle des habitants se déroule au sein de l'Abbaye de Beaulieu.

Date à fixer en accord avec l'administrateur de CMN dans la deuxième quinzaine de Juin.
Information à faire dans le bulletin et par flyer.

- Pour une parution de bulletin municipal dans la semaine du 26 mai, il est demandé aux contributeurs de proposer leurs articles dans les meilleurs délais.

La séance est levée à 19h 55.